

Enquête publique dossiers W14/2014+W131/2015 construction d'une prison, Bruxelles Haren

Bruxelles le 30 avril 2015,

Je sollicite d'être entendue lors de la commission de concertation de ces dossiers et souhaite être tenue informée de la date et heure de cette réunion.

Après étude approfondie des informations disponibles sur le projet, je m'y oppose, en tant que citoyenne, entièrement et fermement. Je demande que ces réclamations soient annexées au dossier et que des réponses détaillées et justifiées y soient apportées.

Je refuse ce projet car il est en tous points contraire à l'intérêt public. Il ne correspond ni aux objectifs de l'État ni aux règles de bonne gestion et est inefficace d'un point de vue économique, social et environnemental.

Afin que s'exerce un véritable fonctionnement démocratique et que les citoyens puissent jouer un réel rôle d'appui des autorités publiques dans l'intérêt général, je demande la transparence de toutes les informations et la mise à disposition de tous les documents relatifs à ce dossier, y compris les documents liés au marché public.

Je remercie par avance les responsables administratifs et politiques de prendre la seule décision de bonne gestion dans l'intérêt général: un avis défavorable à la demande de permis et un arrêt du projet.

Corinne Lautredoux
Bruxelles

Des changements importants ont eu lieu depuis que le projet a été décidé. Ce qui a pu apparaître comme une bonne stratégie hier est aujourd'hui inadaptée. Ces nouvelles conditions requièrent une révision de la politique et l'arrêt de ce projet de prison à Bruxelles Haren.

1. Souscrire ce contrat aggraverait le déficit public au-delà de toute soutenabilité, en dehors de toutes règles actuelles de saine gestion budgétaire, aggravant encore la pression fiscale sur le contribuable belge.
2. Il est à présent illégal de cacher la dette publique créée via des PPP. Il est obligatoire de les comptabiliser dans le budget de l'État. Si le projet de mégaprison à Bruxelles Haren devait avoir lieu, l'ensemble des coûts devrait être déclaré de manière exhaustive et réelle, y compris les augmentations à prévoir, les extensions ou services complémentaires, les pénalités et autres surcoûts et dérapages habituels à ce type de contrat.
3. Depuis 3 ans, le taux quasi-nul des obligations d'état permet un financement presque gratuit des projets publics par l'État.

D'autres modes d'intervention publiques ou semi-publiques sont plus efficaces techniquement et économiquement.

L'expérience des PPP, partout où ceux-ci ont été mis en place, montre qu'ils sont plus coûteux et moins efficaces que des alternatives (marchés publics classiques, gestion publique ou semi-publique). Ces contrats mettent l'État en difficulté de pouvoir contrôler l'exécution de ces contrats et le rendent tributaire d'un petit groupe de multinationales dans une relation déséquilibrée. On constate qu'aucun des 'experts indépendants' (travaillant dans le secteur des multinationales du

Bâtiment et Travaux Publics) ayant contribué a ce dossier n'a apporté ce conseil mais ont plutôt justifié un montage financier PPP complexe et hasardeux, ayant pour seul avantage d'être bien plus lucratif pour les 'partenaires' privés.

4. Le coût global de ce projet sera bien plus levé qu'annoncé.

Je demande la transparence sur les clauses du contrat, notamment d'extension, de renouvellement, de renégociation, d'augmentation des prix, de pénalités ou prestations complémentaires prévues au contrat, la transparence sur les sources de revenus de l'opérateur (subsidés, facturation des services aux 'usagers' et à l'État Belge).

5. Je demande également la transparence sur le montage fiscal permettant aux membres du consortium de ne pas payer d'impôts en Belgique tout en limitant leur responsabilité dans le projet de prison, au détriment de l'État belge.

6. Je demande la transparence sur les risques de gestion réels assumés par le consortium privé Cafasso. Il apparaît que le contrat PPP prévu permet au consortium privé de facturer les services tout en laissant l'État assumer en réalité les risques du contrat. En somme, tous les avantages au privé, le coût au contribuable.

7. Ce choix politique annihilera en même temps toute marge de manœuvre pour les deux prochaines générations au moins, privant d'autres activités bien plus prioritaires de financement et mettant en cause le fonctionnement de la justice et la cohésion sociale même.

8. Ce projet est d'autant plus inefficace et dangereux qu'il incite au remplissage des prisons: l'objectif est de facturer au maximum l'État ('séjours en prison et autres services) et non a réduire la violence sociale ou de réintégrer la population carcérale.

Le modèle des méga-prisons confiées au secteur privé est un échec magistral dans le pays que l'a mené en premier, les États Unis. Résultat: le plus fort taux d'incarcération au monde, 5 milliards de profits par an pour les deux sociétés qui contrôlent le marché des 'séjours' en prison et exercent un lobby antidémocratique afin d'obtenir une livraison régulière de prisonniers, la plupart n'ayant rien à faire en prison; un échec total de la politique carcérale, créant plus de déstabilisation et de violence dans la société et des coûts supplémentaires supportés par la collectivité.

9. Le processus décisionnel pour ce projet est de pure forme et la procédure d'attribution et de négociation du marché est parfaitement opaque. Aucune étude complète, transparente et préalable n'a été effectuée pour évaluer l'ensemble des coûts et bénéfices économiques, sociaux et environnementaux avant de prendre la décision du choix du projet, du mode de financement ou de contrat, du site d'implantation, des partenaires ou sociétés associées. La 'consultation démocratique' est donc de pure forme et aucune consultation ni contrôle citoyen ne peut s'exercer de manière efficace.

10. Ainsi, l'étude d'incidence intervient seulement pour justifier des décisions déjà prises. Elle ne sert qu'à valider un projet déjà décidé 'politiquement'. Le champ d'analyse de l'étude a d'ailleurs été restreint dès le début dans le cahier des charges. La texte de l'étude montre qu'il s'agit surtout de répétition de l'argumentaire commercial du promoteur Cafasso et n'a pas de réelle valeur ajoutée telle quelle à ce stade et ne peut pas être considérée comme réellement effectuée.

11. Selon l'analyse des informations disponibles (voir remarques ci-dessous plus détaillées), ce projet ne correspond à aucun critère de développement durable ni économique, ni social, ni environnemental et ne peut donc pas avoir lieu.

Contrairement à l'objectif affiché, ce complexe proposé n'est NI efficace NI humain, et NE répond PAS aux besoins d'aujourd'hui, ET , en outre, N'est PAS adaptable aux évolutions futures du système carcéral. Et certainement encore moins s'il s'agit des 'tendances futures en matière d'accompagnement des détenus durant leur période d'incarcération et les technologies de sécurité en constante évolution'.

Plus particulièrement, le projet pose problème car:

- il ne correspond pas à la 'loi de principes concernant l'administration des établissements pénitentiaires et le statut juridique des détenus' : une telle taille de prison mastodonte ne correspond en rien à la 'normalité' de l'extérieur;
- Il est fait référence au rapport de la fondation Roi Baudouin, mais en en détournant le contenu et le fond pour aboutir justifier à tort un projet injustifiable.
- aucune responsabilisation ni contact étroit avec le personnel n'est réellement prévue, sinon un contrôle généralisés par les technologies de surveillances. Les espaces de travail du personnel sont d'ailleurs complètement séparés et à l'opposé des détenus.
- aucune démarche réelle de réhabilitation n'est prévue. On comprend par contre qu'un travail quasi gratuit de plus de 1000 personnes sera à disposition des opérateurs privés de la prison.
- inefficace et risque de mixer trop de personnes et de publics différents: jeunes, femmes, préventive.
- incompatibilité entre l'isolation de Haren et la l'objectif de 'vie normale, familiale et sociale'.
- le seul avantage d'une prison aussi grande est de maximiser les économies d'échelles et donc les profits pour le consortium privé. Le plan laisse d'ailleurs déjà présager qu'une augmentation de la capacité est prévue, qui permettra encore un meilleur rendement pour l'opérateur privé.
- aucune clarté sur les modalités pratiques d'organisation de la prison, du travail par exemple et des modalités de facturation de l'État et des détenus 'usagers' des services de la prison : quels seront les services et frais seront factures à l'État? aux détenus? à leurs visiteurs ?
- problème cuisine industrielle pour 2000 personnes (détenus, personnel, visiteurs): contraire à la durabilité et caractère 'humain' de la prison modèle. Curieusement, on peut noter qu'il y aura 2 cuisines séparés: une pour les détenus et une pour le personnel.

Les recommandations du maître architecte ne sont pas suivies:

- développement DESéquilibré entre les 2 régions: les terrains industriels ne sont pas utilisés (en région flamande) alors que l'on projette de détruire des espaces verts de haute valeur écologique et économique en région bruxelloise.

Ce qui est prévu autour de la prison reste sujet à interrogations : on voit que les revenus d'activités 'de grande valeur' (i.e. lucratives générant des revenus de taxes restent en région flamande). Quid de l'équilibre et de la bonne intégration entre régions ? Cette implantation ne ferait que renforcer les factures et la vulnérabilité de la région bruxelloise. Il n'y a un manque de visibilité et de cohérence dans l'aménagement.

- ce n'est pas une architecture de qualité mais un projet de bétonnage sans la nécessaire créativité et

vision des besoins de la fonction de prison. L'argumentaire commercial de de village est usurpé: il s'agit plutôt d'une prison du XIXième siècle remise a peine remis au goût du jour. Rien d'actuel, d'innovant ou de durable dans les matériaux utilisés, mais de simples techniques dont les multinationales du bétonnage ont la spécialité, brique et béton. On aurait pu faire un appel a un concours indépendant d'architectes et d'urbanistes et tenir compte des avis de la société civile et des spécialistes de la question carcérale en amont, ou au moins s'inspirer des bonnes pratiques ailleurs dans le monde.

- les espaces proches sont principalement résidentiels, aussi bien en région Bruxelloise que Flamande. Le chantier est a risque en raison des risques de pollution du sol et de l'eau et du 'rabattement de la nappe phréatique' et de l'impact sur la source i.e sa destruction de fait malgré ce que rapporte le consortium et l'étude d'incidence.

- L'intégration du complexe pénitentiaire dans l'environnement

'le projet NE prend en considération le contexte urbain et paysager, et qui peut être lu ici comme une relation INadaptée aux préoccupations, et comme une contribution à la DESTRUCTION DE la qualité spatiale et urbaine de son environnement.

Le complexe N'anticipe AUCUNEMENT son impact sur l'environnement direct mais le DETRUIT. Notamment une source, des espaces a haute valeur biologique et de lieux publics et de espaces communs de circulation (mettre un mur de prison le long du chemin et faire un bassin a l'intérieur de la prison a la place de la source ne compense en rien...)

- il n'est plus en 2015 possible de détruire de telles espaces nourriciers dont les villes ont besoin (voir les évolutions dans tous les pays plus avancés prévoyant plus de 40 % de l'alimentation via l'agriculture urbaine (60 % dans certaines villes a la pointe).

- les critères d'évaluation de l'aspect environnemental sont inadaptés, partiels et partiels et donnent une image erronée de la soi-disant excellence du projet.

Il est mensonger de présenter comme le fait le consortium BREEAM comme une mesure de la durabilité globale du projet. Il s'agit d'indicateurs partiels et partiels ne reflétant en rien l'efficacité globale du projet mais seulement certains aspect du nouveau bâtiment et de sa construction, par ailleurs sans garantie d'atteindre ce niveau. Il s'agit en connaissant bien les critères et le système de 'Crédits', d'augmenter artificiellement sa note et ainsi de faire passer pour vert et durable un projet qui ne l'est pas vraiment.

Par ailleurs le soit disant niveau 'très bon' correspond seulement a la moyenne dans ce label... les autres candidats avaient d'ailleurs offert le même niveau, montrant qu'il s'agit de pratiques normales a l'heure actuelle. Il s'agit de toutes façons d'une déclaration d'intention et qui ne sera certaine qu'après la construction et la vérification.

- un large nombre de points sont présentés comme excellent alors qu'il ne s'agit de que de la conformité avec les règlement ou de l'opportunisme a moindre coût et pour récolter des subsides et réductions fiscales. Il n'y a aucune engagement ferme sur les sources d'énergies, sur les proportions et les types de matériaux locaux. En tout état de cause, brique et béton ne sont pas durables.

De meme pour le choix des énergies ou lorsque le consortium fait le choix 'économique' de réaliser un bâtiment logistique pourtant gigantesque a des normes inférieures, malgré un investissement a long terme de plus de 25 ans.

Dans 25 ans, le bâtiment sera dépassé et obsolète, et entièrement a la charge de l'État belge et a assumer par les contribuables.

- Aucune amélioration de la biodiversité n'est impossible en remplaçant une large zone verte de biodiversité avec source et plus de 300 arbres par du bétonnage et quelques toitures 'verdurisées'.

L'étude d'incidence reprends seulement une petite partie de la faune et la flore. Comme l'expert charge des questions faune et flore dans l'étude d'incidence, oui en effet, écosystème va finir avec le temps par s'adapter. De la même manière, la terre aussi va finir par s'adapter, en éliminant toute trace humaine une fois que les limites seront dépassées.

- Les sols pollués ne seront pas dépollués et assainis: aucune technique de dépollution ou de bio-remédiation n'est prévue mais un simple creusement du sol est prévu avec une évacuation des déchets vers un 'centre agréé' soit une autre société de BTP spécialisée, avec un risque de transfert de la pollution ailleurs que sur le site.

- aucune évaluation de la pollution résultant de l'installation de la blanchisserie avec une grande quantité de machines à laver, considérée par les règlements actuels comme 'non industrielle' alors que la pollution sera pourtant bien réelle.

- l'étude d'incidence remarque même le manque de données pour la question du bruit alors que la zone est très fortement affectée par l'aéroport. Il est incompréhensible que le vitrage utilisé soit un vitrage simple et non du triple vitrage, dans une zone d'intenses bruits d'avions et pour des personnes en détention ou les personnels.

- les mesures de l'étude d'incidence ne reflètent pas la réalité sur le site qui est exactement sous les lignes d'avions, de plus une partie des données plus que datées (2006) et l'autre ne provenant pas d'une source indépendante (aéroport de Zaventem.) Les habitants ne peuvent parler ni s'entendre pendant de longs moments et très fréquemment: il est opportun de réévaluer l'impact d'implantation d'un complexe de 1200 détenus et autant de travailleurs en situation de tension à cet endroit.

- le tableau de l'étude d'incidence donne une vision erronée en ne rapportant pas le keelbeek comme espace vert, ce qu'il est en réalité et pratique, (Tableau A.2-3 Division de la surface: situation actuelle versus future situation page 52 rapport d'incidence)

- Le projet pour le chemin du keelbeek montre la totale incompréhension des besoins des citoyens avec le remplacement d'un large espace entièrement NATUREL par un chemin dallé, du gazon au cordeau, des caméras de surveillance, une double rangée de lampadaires géants le long d'un mur de prison le tout assorti de places de parking...

Ces installations supplémentaires seront facturées au au prix fort au contribuable. Mais pas d'inquiétude puisque Antea, Cafasso et le petits nombre de compagnies spécialistes des ces marchés publics s'en chargeront car cela fait aussi partie de leurs prestations.

- La taille du complexe et le risque de faille ou de défaut technique posent un risque trop important pour la sécurité de la région,

D'ailleurs le plan sécurité se fait toujours attendre (cf. étude d'incidence).

Curieusement, le corps de sécurité est complètement éloigné du reste des bâtiments (coté parking)

L'installation à proximité immédiate d'un site industriel chimique est extrêmement dangereuse (entreprise Seveso, Sumito Chemical Europe).

- L'implantation pose de vrais problèmes de mobilités et crée des coûts importants d'aménagements pour l'État, la Région et la Ville de Bruxelles, pas forcément financés.

- En outre, l'accent sera mis sur une utilisation responsable de l'espace, tant en termes de compacité que de rendement du site = Faux puisque le plan propose plutôt un complexe extensif (hauteur comme emprise au sol) permettant d'agrandir à moindre frais le nombre de places... et le chiffre d'affaire.

- il est inadmissible de réaliser une implantation d'un lieu de résidence et de travail de 1200 détenus et le double de personnel, visiteurs, sans compter les alentours... ' Quant à la qualité d'air, on constate que les normes NO 2 annuelles au niveau des Woluwelaan, Haachtsesteenweg et Budasteenweg ne sont pas respectées, ni aujourd'hui ou demain. Vu que les concentrations ne monteront qu'un (tout) petit peu dans la future situation, on ne trouve pas que l'impact soit tellement important.'

- trop d'aspects ne sont pas clarifiés qui devraient l'être pour qu'un avis informé puisse être donné quant à un éventuel permis de construire.

(Le plan d'entretien provisoire ; déterminer le cours exact du Keelbeek ; exécution d'un des scénarios de restauration dépend de ce cours... etc)

- la qualification dans le PRAS de cette zone encore récemment agricole en zone de « zone administrative » et en partie dans une « zone industrielle urbaine ».

Ces zones peuvent aussi être utilisées pour des projets d'intérêt collectif ou de services publics.

Or ce projet de prison est contraire à l'intérêt public et ne permettra pas de rendre un service public à un coût acceptable.

- impact social basé sur aucune données réelle' cela pourrait faire baisser le taux de chômage à Haren. Il n'y a aucune réelle évaluation ni réel engagement d'alternatives sérieuses et de leur valeur économique et sociale globale. De même les réductions de personnel du SPF Justices et autres services de l'État à prévoir ne sont pas évaluées alors que c'est un des objectifs repris dans la description du projet.

Le consultant Antea rappelle que les alternatives possibles ont été limitées dès le départ dans le cahier des charges de l'étude.

L'étude d'incidence ne présente pas les VRAIES alternatives :

- rénovations, extensions et améliorations des autres prisons COMME LE PREVOIE LE MASTERPLAN PRISON ;

- amélioration de la politique actuelle de mauvaise gestion de la détention préventive ;

- réduction de la détention de personnes ne devant pas se trouver en prison mais dans d'autres cadres de réinsertion.

- utilisation d'autres sites

- pas même la modification de la taille du complexe à une dimension de prison 'normale', i.e 300 places, de la réduction de l'emprise au sol etc.

L'écart manifeste entre les objectifs prétendus et la réalité, pose la question se pose des modalités et de la fiabilité de l'évaluation:

Aucune évaluation complète 'a été faite comprenant tous les critères de durabilités du projet de manière transparente ainsi que les coûts et bénéfices complets, avec consultation des citoyens en amont (et non en imposant une solution préconçue inadaptée faussement justifiées sur des éléments partiels et partiels).

Un certain nombre d'incohérences et de signaux d'alertes existent dans la procédure de passation de marché, les refus de communiquer des informations sur le dossier légitiment le citoyen à se demander si la Régie des Bâtiments a vraiment tourné la page encore toute fraîche des collusions avec des intérêts privés?

De réelles alternatives, durables et économiquement viables existent:

1. Comme indiqué ci-dessus, d'autres modes de financements et de contrats sont plus efficaces et moins coûteux (emprunt obligataire, contrats directs public ou semi publics, moins gros complexes et risqués).
2. Rénovation et amélioration des prisons existantes ont un coût au minimum 6 fois moins cher, une meilleure efficacité et un risque quasi nul, pourtant ces axes apparaissant comme prioritaires dans le masterplan (avant la construction de nouvelles prisons) sont mis en arrêt. Par ailleurs, certaines prisons étant encore partiellement vides.
3. Toutes les études et analyses confirment que le vrai problème est la mauvaise gestion politique de la politique carcérale (notamment la préventive) et les obstacles au bon fonctionnement de la Justice (notamment le manque de moyens humains). Le non respect de ces analyses jette le discrédit sur les choix et la gestion des pouvoirs publics.
4. L'enjeu n'est pas d'ajouter plus de technologie de surveillance comme le prévoit ce contrat PPP (technologies à rentabiliser pour les quelques sociétés qui les vendent), mais bien d'adopter de bonnes pratiques de gestion.

Il serait criminel de lier la Belgique par un investissement aussi contraignant et coûteux alors que les bonnes pratiques des pays qui excellent dans ce domaine sont de diminuer les places en prison, de réduire la taille des établissements, d'apporter moins de technologies et plus d'humain et une meilleure organisation de la justice.

5. Les autorités publiques et les élus ont la responsabilité de se mettre au service de l'intérêt général et avoir le courage politique de modifier des décisions devenues obsolètes.